



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE L'ORNE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT
(NOR 2400-08-00964)

ARRETE

modifiant l'arrêté NOR 2400-08-00861 du 05 novembre 2008

déclarant d'utilité publique:

- l'établissement de périmètres de protection autour du captage « le Moulin d'Auvilliers » sur la commune de Saint-Bomer-les-Forges
- la dérivation des eaux,

autorisant :

- ◆ l'utilisation des eaux prélevées en vue de la consommation humaine,
- ◆ le prélèvement d'eau

Le PREFET de l'ORNE
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU l'arrêté NOR 2400-08-00861 du 05 novembre 2008 déclarant d'utilité publique l'établissement de périmètres de protection autour du captage « le Moulin d'Auvilliers » sur la commune de Saint-Bomer-les-Forges ainsi que la dérivation des eaux, et autorisant l'utilisation des eaux prélevées en vue de la consommation humaine ainsi que le prélèvement d'eau,

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de l'Orne,

ARRETE :

ARTICLE 1 - Les annexes jointes au présent arrêté modificatif remplacent ceux contenus dans l'arrêté NOR 2400-08-00861 du 05 novembre 2008 concernant l'extension du périmètre de protection rapprochée (plan parcellaire et liste des parcelles)

ARTICLE 2 - Les dispositions des autres articles de l'arrêté NOR 2400-08-00861 du 5 novembre 2008 restent inchangées.

ARTICLE 3 - Le Secrétaire Général de la Préfecture, le Président du Syndicat Départemental de l'Eau, le Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Flers, le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt, le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée :

- au Maire de la commune de Saint-Bomer-les-Forges, le Chatellier, Banvou,
- au Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement,
- au Directeur Départemental de l'Équipement,
- au Directeur Départemental des Services Vétérinaires,
- au Directeur Régional de l'Environnement,

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Orne.

Pour ampliation,
Le Chef du Service Eau, Environnement et Forêt


François DENIS

Fait à Alençon, le 18 DEC. 2008

Le PREFET


Michel LAFON

**Commune de BANVOU: liste actualisée des parcelles
concernées par l'extension du périmètre de protection
rapprochée**

INSEE_COMMUNE	SECTION cadastrale	NUMERO parcelle
61024	ZM	0007 (pour partie)
61024	ZM	0008 (pour partie)
61024	ZM	0010
61024	ZM	0011
61024	ZM	0012
61024	ZM	0013
61024	ZM	0027
61024	ZM	0028
61024	ZM	0050
61024	ZM	0059
61024	ZM	0067
61024	ZM	0069
61024	ZM	0070
61024	ZM	0077 (pour partie)
61024	ZM	0078
61024	ZM	0079
61024	ZM	0080
61024	ZL	0001
61024	ZL	0005
61024	ZL	0006 (pour partie)
61024	ZL	0007 (pour partie)

Pour ampliation,
Le Chef du Service Eau, Environnement et Forêt

Franois DENIS

VU
Pour être annexé à mon arrêté en
date de ce jour,
Aiençon, le : **18 DEC. 2008**
Le Préfet,


Michel LAFON

